

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA VENDEE****COMMUNE DE MARTINET****Arrêté de circulation**

LE MAIRE DE MARTINET,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
VU la demande formulée le lundi 6 octobre 2025 par **DEBELEC Vendee**, 2682 Bd Francois Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés **Rue de la Salette sur la commune de MARTINET**, pour des **Travaux réfection de voirie suite terrassement**, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le 20 octobre 2025 et le 10 novembre 2025 pour 1 jour.

ARRETE

ARTICLE 1 : entre le 20 octobre 2025 et le 10 novembre 2025 pour 1 jour la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour des Travaux réfection de voirie suite terrassement, à **MARTINET Rue de la Salette**

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **DEBELEC Vendee**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise DEBELEC Vendee**

A Martinet, le 7 octobre 2025

Le Maire
Michel PAILLUSSON



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803240673



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : VERIE Prénom : Julie

Dénomination : DEBELEC Vendée Représenté par :

Adresse Numéro : 2682 Extension : Nom de la voie : Bd François-Xavier Fafeur

Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : France

Téléphone 0686623836 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : debelec.vendee@groupe-comelec.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D42 - Rue de la Salette

Code postal 85150 Localité : MARTINET

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE SUITE TERRASSEMENT POUR ENEDIS

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 27 10 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation : 20 10 2025

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

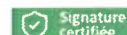
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

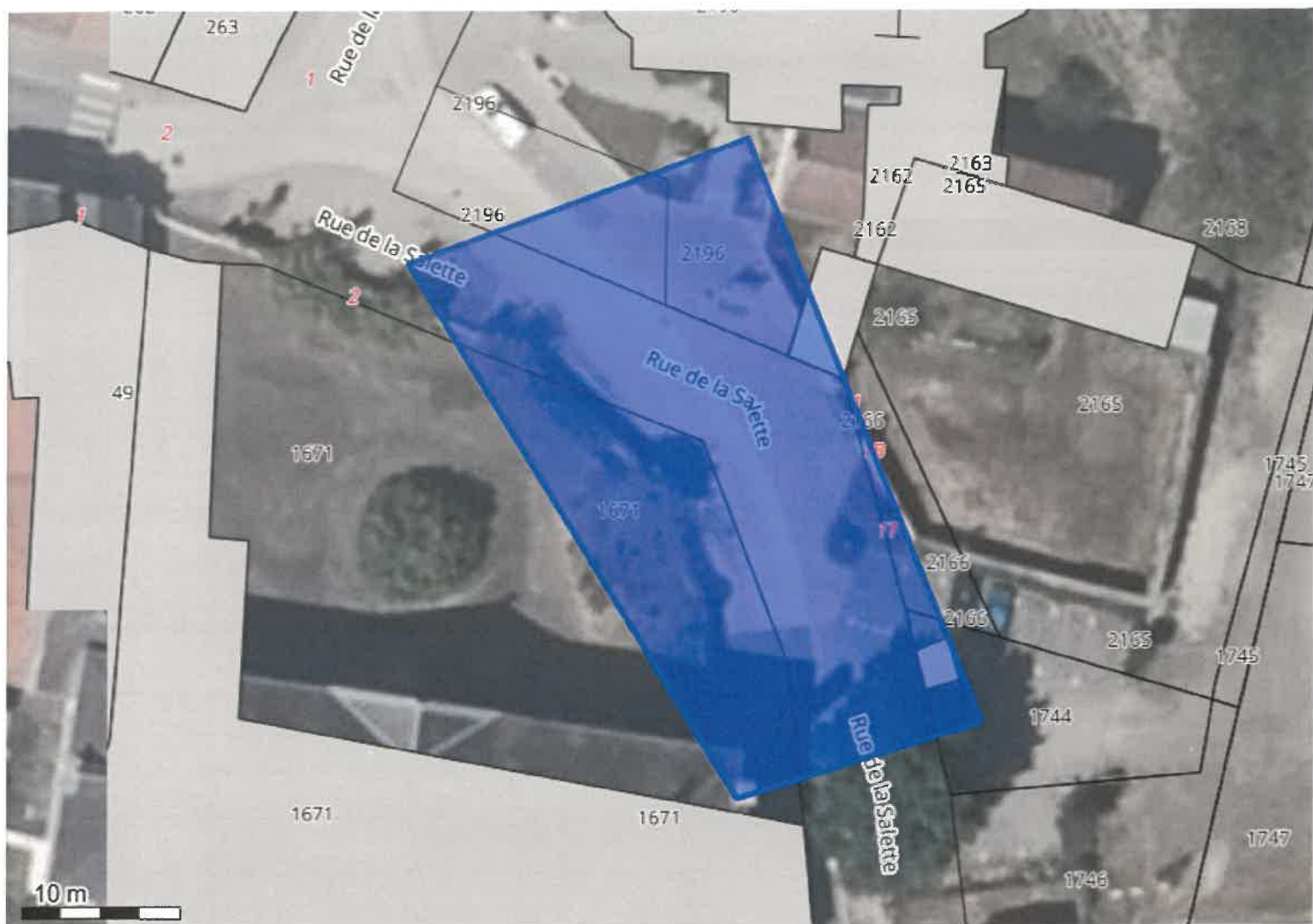
Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒Fait à : **CARCASSONNE**Le : **0 6 1 0 2 0 2 5**Nom : **TOMASZEK** Prénom : **Vincent** Qualité :**Sogelink**



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.67825017,46.67625853 -1.67796585,46.67633028 -1.67776737,46.6759936
-1.6779739,46.67594945 -1.67825017,46.67625853</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.676259 -1.678250); (46.676330 -1.677966); (46.675994 -1.677767); (46.675949 -1.677974); (46.676259 -1.678250);
```

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	EPF DE LA VENDÉE	N° d'affaire :	72448350 / 72448349 / 72448348
Adresse chantier :	1-3 RUE DE LA SALETTE	Commune :	MARTINET

Nom et fonction de la personne au rdv :

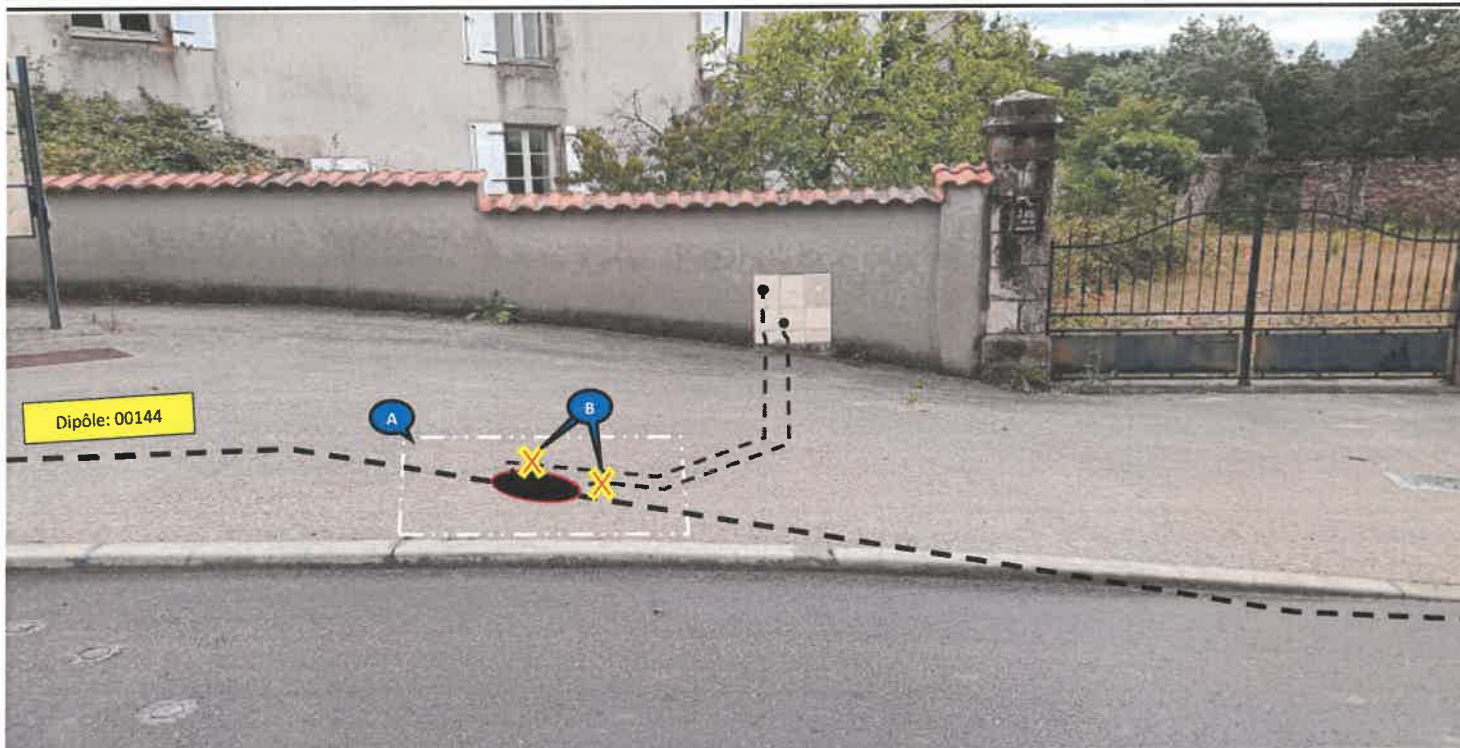
Client

Date limite des travaux :

TRAVAUX :	C11 Suppression d'un branchement souterrain raccordé sur boîte
Type de voie (liaison réseau) :	Communale

A charge du client :	1. • Donner l'accès	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement sur la voie publique (fouille de boîte 3m³ T2 bis)
	B • Pose 2 boîtes bouchons (IBT Enedis) au plus près de la boîte tangente, dipôle: 00144
	C • Abandon/dépose câbles de liaison réseau + abandon câbles de dérivation indiv + dépose grille de repiquage puis 3 fonds de cuves CCPI + 3 tableaux de comptages



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 et de notre référentiel technique en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Commentaires :	Info chantier	3 CHANTIERS DE SUPPRESSION DE BRT A FAIRE SUR PLACE - AFFAIRES: 72448348 / 72448349 / 72448350
	Point sécurité	FOUILLE DE BOITE AU BORD DE LA ROUTE DANS UN VIRAGE

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	S5 - Branchement souterrain Type 1 avec boîte			7	Alu 35 mm²		7	0,20	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	
Terrassement							Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
							0	0	0